

**COMMUNE DE BRETENOUX****DEPARTEMENT DU LOT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : 15
Présents : 10
Votants : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre MOLES, Maire.

Présents : P. MOLES, N. BLADOU, A. DUMAZEL, V. FRANCOIS, JP. LABAU, M. LECRU, L. LEROY, M. MAYONOVE, S. MOUSSIE, S. RODRIGUES,

Excusés : A. CHAMBON donne pouvoir à P. MOLES
L. ESCARPE donne pouvoir à JP. LABAU
L. LACATON donne pouvoir à N. BLADOU
I. DELPON donne pouvoir à S. MOUSSIE
E. NAULT donne pouvoir à V. FRANCOIS

Date de convocation : 21/07/2022.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LABAU

Objet : AMELIORER L'ACCUEIL A BRETENOUX : Plan de financement et demande de fonds de concours à CAUVALDOR.

DE_20220727_01

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Bretenoux est susceptible d'être éligible en 2022 à un fond de concours octroyé par la Communauté de Communes CAUVALDOR dans la limite de 50 000€.

Ainsi et compte tenu du montant des travaux et des financements obtenus sur l'opération «Amélioration de l'accueil à Bretenoux » (aire de jeux, city park, terrain de pétanque, kiosque WC publics), il propose au Conseil Municipal de constituer un dossier de demande de fonds de concours.

Le Conseil Municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- Adopte le projet tel que mentionné ci-dessus pour une estimation de : 280 774.26€ HT (études et travaux).

DEPENSES (HT)	Montants estimés
PRESTATIONS INTELLECTUELLES	
Maîtrise d'œuvre	14 487.55€
TRAVAUX	
Travaux	266 286.81€
TOTAL DEPENSES	280 774.36€



- Arrête les modalités de financement comme suit :

RECETTES (HT)	Dépenses éligibles provisoires	Taux	Montants à solliciter
Etat (DETR)	266 760.00 €	30%	80 028.00 €
Région			35 363.00 €
Département (FAST)	220 994.00 €	15%	33 149.00 €
Communauté de Communes CAUVALDOR	280 774.36 €	20% plafonné à 50 000 €.	50 000.00 €
Autofinancement ou emprunt			82 234.36 €
TOTAL RECETTES			280 774.36 €

- Sollicite auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes CAUVALDOR un fond de concours pour cette opération à hauteur de 22 554.00€.

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de la date de publication et de notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Pour extrait certifié conforme.

Ainsi fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus.